



# DEMANDE DE BADGE D'ACCES A L'AIRE PIETONNE

Réservé aux ayants droit suivant arrêté en vigueur

## Partie Réservée à l'administration

Demande reçue par :

Date de réception de la demande :

## DEMANDEUR :

- Première demande ou échange de l'ancien badge
- Nouvelle demande suite à une perte/vol

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Port : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

- PMR/Soins médicaux particuliers
- Propriétaire
- Locataire
- Chantier/déménagement\*

\*Barrer la mention inutile

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1/Information concernant le véhicule : (type + n° immatriculation)

\_\_\_\_\_

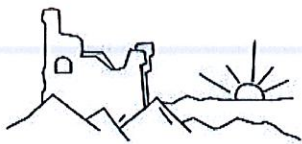
2/Information concernant le chantier ou le déménagement :

2.1/Date de début d'intervention \_\_\_\_\_

2.1/Date de fin d'intervention \_\_\_\_\_

3/Pour les locataires, date prévisionnelle de fin de location\* \_\_\_\_\_

\*à cette date, le badge sera désactivé et la caution encaissée



# DEMANDE DE BADGE D'ACCES A L'AIRE PIETONNE

Réservé aux ayants droit suivant arrêté en vigueur

## PIECES A JOINDRE

### Pour les PMR :

- Copie de la carte justifiant de la qualité de PMR
- Titre de propriété, taxe foncière ou bail pour les locataires
- Carte grise du véhicule

### Pour les personnes faisant l'objet de soins médicaux particuliers :

- Copie de la pièce d'identité
- Tout document permettant de justifier d'une situation particulière au regard des soins médicaux
- Titre de propriété ou taxe foncière ou bail pour les résidents locataires
- Carte grise du véhicule

### Pour les locataires :

- Copie du bail
- Copie de la carte grise du véhicule
- Copie de la pièce d'identité
- Un chèque de caution de 30 € à l'ordre du trésor public (celui-ci sera encaissé en cas de non restitution du badge au terme de date prévisionnelle de fin de location)

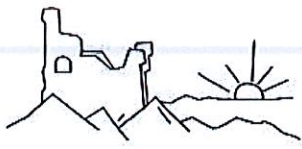
### Pour les propriétaires :

- Copie acte de propriété ou taxe foncière
- Copie de la pièce d'identité
- Copie de la carte grise du ou des véhicules

**Autres situations :** copie de la demande faite en mairie + chèque de caution rendu lors de la restitution du badge

*En vertu de la délibération fixant chaque année la tarification des droits de voirie, la première dotation pour un badge d'accès à l'aire piétonne est gratuite.*

***Ce dispositif reste la propriété de la ville, en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution, ce badge sera facturé selon la tarification en vigueur (fixé par délibération du Conseil Municipal).***



## DEMANDE DE BADGE D'ACCES A L'AIRE PIETONNE

Réservé aux ayants droit suivant arrêté en vigueur

Je reconnais avoir pris connaissance des arrêtés en vigueur concernant la zone piétonne ainsi que des conditions d'obtention d'un nouveau badge en cas de perte ou de vol.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature :

*(Précédée de la mention « lu et approuvé »)*

Accord de l'autorité territoriale

Badge accordé n°

Badge refusé

Fait à Brando, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Le Maire

---

**Formulaire et pièces jointes à déposer à l'accueil de la commune de BRANDO**

---